

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juillet 2012

---

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par

Mme Dalloz, Mme Nachury, M. Morel-A-L'Huissier, M. Aubert, M. Vitel, M. Taugourdeau,  
M. Suguenot, M. Siré, M. Perrut, Mme Schmid et M. Lett

-----

**ARTICLE 3 BIS**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« L'autorité hiérarchique prend toutes les dispositions en vue de prévenir les actes visés au premier alinéa. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a vocation à introduire la prévention du harcèlement sexuel à l'égard des fonctionnaires au même titre que pour les salariés du privé.